

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 10 avril 2017 à 19 heures conformément aux convocations du 31 mars 2017.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 13 mars 2017 ; compte administratif 2016 - budget service assainissement ; compte de Gestion 2016 - budget service assainissement ; affectation du résultat 2016 – budget service assainissement ; budget primitif 2017 – service assainissement ; compte administratif 2016 – budget communal ; compte de gestion 2016 – budget communal; affectation du résultat 2016 - budget communal ; fixation des taxes communales 2017 ; budget primitif 2017 commune ; questions diverses.

Séance du 10 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2017.

Présents : Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Éric THOMAS, Pierre METZGER, Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Isabelle MERZEREAU, Messieurs Yves CHAMBON, André FEUNTEUN ;

Excusés : Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Mesdames Valérie VESCHAMBRE, Annie SERRE, Messieurs Stéphane MATHIEU, Alexandre RIBEROLLE, Madame Catherine PLANEIX ;

Procurations : de Monsieur Jean-Baptiste COMTE à Monsieur Jean-Claude ROCHE, de Madame Valérie VESCHAMBRE à Madame Aude AYOUL-GUILMARD, de Madame Annie SERRE à Monsieur Eric THOMAS ; de Monsieur Stéphane MATHIEU à Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, de Monsieur Alexandre RIBEROLLE à Monsieur Yves CHAMBON, de Madame Catherine PLANEIX à Madame Isabelle MERZEREAU ;

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MERZEREAU.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2017

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour

2017/014 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Budget assainissement

Monsieur Eric THOMAS est élu président pour l'examen du Compte Administratif 2016 du budget assainissement.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2016	32 936,74 €
- Dépenses 2016	<u>27 880,69 €</u>
- Résultat de l'exercice 2016	5 056,05 €
- Excédent reporté 2015	<u>48 793,11 €</u>
- Excédent de clôture 2016	<u>53 849,16 €</u>

Section d'investissement

- Recettes 2016	26 730,80 €
- Dépenses 2016	<u>18 150,68 €</u>
- Résultat de l'exercice 2016	8 580,12 €
- Excédent reporté 2015	<u>116 778,38 €</u>
- Excédent de clôture 2016	125 358,50 €

D'où un résultat global excédentaire au 31/12/2016 de **179 207,66 euros**.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget d'assainissement 2016 est approuvé à 14 voix pour.

Monsieur Eric THOMAS cède la place à Monsieur Jean-Claude ROCHE qui reprend la présidence de la séance.

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/015 - COMPTE DE GESTION 2016 – Budget assainissement

Le compte de gestion 2016 du service assainissement, établi par Monsieur Vincent PÉTIGNY, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2016 du service assainissement, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (15 voix).

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/016 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – Budget assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif du budget du service assainissement, puis constaté le résultat de l'année 2016 et vu l'avis de la commission des finances réunie le 22 mars 2017, le conseil municipal décide à 15 voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :		
Dépenses de fonctionnement 2016		-27 880,69 €
Recettes de fonctionnement 2016		32 936,74 €
<u>Résultat de fonctionnement 2016</u>		<u>5 056,05 €</u>
Résultat de fonctionnement 2015 reporté		48 793,11 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2016 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>		<u>53 849,16 €</u>
2 Détermination du besoin de financement section d'investissement		
Dépenses d'investissement 2016		-18 150,68 €
Recettes d'investissement 2016		26 730,80 €
<u>Excédent d'investissement 2016</u>		<u>8 580,12 €</u>
Résultat d'investissement 2016 reporté		116 778,38 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2013 (B)</u>		<u>125 358,50 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2015		
Dépenses d'investissement		0,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2016(C), origine : subventions		0,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C)	résultat positif	125 358,50 €
5 Affectation		53 849,16 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)		0,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette		53 849,16 €
		0,00 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)		

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/017 – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017 – Reversement de l'excédent au budget général de la commune

Monsieur Eric THOMAS informe que la commission des finances réunie le 29 mars 2017, déplore que le budget général communal ne permette pas de réaliser d'investissements

autres que quelques opérations courantes compte tenu de l'absence de recettes suffisantes.

Aussi, il est constaté que la fin des travaux d'une salle d'activités est reportée depuis plusieurs années et que la finalisation de l'aménagement de cette salle serait pourtant souhaitable.

En parallèle il met en exergue que le budget annexe d'assainissement présente une réserve assez conséquente et aucun projet d'assainissement ne se présente dans l'immédiat.

Monsieur Éric THOMAS propose au conseil municipal, afin de finaliser l'aménagement cité ci-dessus et de financer également un dispositif de sécurité se faisant jour et présentant un caractère prioritaire, de procéder à titre exceptionnel, à un virement de la section de fonctionnement du budget annexe d'assainissement vers le budget général pour un montant de 40 000 euros.

Après débat, le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention, d'adopter la proposition de reversement de 40 000 euros d'excédent du budget annexe d'assainissement (compte de dépenses de fonctionnement 672), au profit du budget général de la commune (compte de recettes de fonctionnement 7551).

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/018 – BUDGET PRIMITIF 2017 – Service assainissement

Monsieur Eric THOMAS, Adjoint chargé des Finances et rapporteur de la Commission des Finances, présente le projet de budget pour 2017.

Le budget de l'Assainissement est adopté à 14 voix pour et une abstention. Il s'équilibre à la somme de 79 211,16 euros en section de fonctionnement et à la somme de 148 335,50 euros en section d'investissement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

Arrivée de Madame Catherine PLANEIX à 19h45.

2017/019 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Budget commune

Monsieur Eric THOMAS est élu président pour l'examen du Compte Administratif 2016 de la commune.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2016	403 586,90 €
- Dépenses 2016	370 804,90 €
- Résultat de l'exercice 2016	32 782,00 €
- Excédent reporté 2015	12 530,57 €
- Excédent de clôture 2016	45 312,57 €

Section d'investissement

- Recettes 2016	311 756,84 €
- Dépenses 2016	262 015,54 €
- Résultat de l'exercice 2016	49 741,30 €
- Déficit reporté 2015	56 263,30 €
- Déficit de clôture 2016	- 6 522,00 €

D'où un résultat global excédentaire au 31/12/2016 de **38 790,57 euros**.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget communal 2016 est approuvé à l'unanimité (14 voix).

Monsieur Eric THOMAS cède la place à Monsieur Jean-Claude ROCHE qui reprend la présidence de la séance.

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/020 – COMPTE DE GESTION 2016 – Budget commune

Le Compte de Gestion 2016 de la commune, établi par M. PÉTIGNY, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2016 de la commune, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (15 voix).

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/021 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – Budget commune

Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal, puis constaté le résultat de l'année 2016 et vu l'avis de la commission des finances réunie le 29 mars 2017, le conseil municipal décide à quinze voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2016	-370 804,90 €
Recettes de fonctionnement 2016	403 586,90 €
<u>Résultat de fonctionnement 2016</u>	<u>32 782,00 €</u>
Résultat de fonctionnement 2015 reporté	12 530,57 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2016 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>	<u>45 312,57 €</u>
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2016	-262 015,54 €
Recettes d'investissement 2016	311 756,84 €
<u>Excédent d'investissement 2016</u>	<u>49 741,30 €</u>
Résultat d'investissement 2015 reporté	-56 263,30 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2016 (B)</u>	<u>-6 522,00 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2016	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2015 (C), origine : subventions	0,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat négatif	-6 522,00 €
5 Affectation	45 312,57 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	6 522,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	38 790,57 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	0,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/022 – FISCALITÉ – Taux d'impositions 2017

Monsieur Eric THOMAS, chargé des finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances avec maintien de l'ensemble des taux.

Il soumet à l'assemblée délibérante la proposition pour l'année 2017.

Après avoir débattu, le vote à main levée donne les résultats suivants :

- treize voix pour le maintien des taux des différentes taxes locales et deux abstentions.

Les taux 2017, seront donc :

- ⇒ **taxe d'habitation 7,46 %**
- ⇒ **taxe foncière bâtie 11,68 % ;**
- ⇒ **taxe foncière non bâtie 93,30 %**

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/023 – BUDGET PRIMITIF 2017 – commune

Monsieur Eric THOMAS, Adjoint chargé des Finances et rapporteur de la Commission des Finances, présente le projet de budget pour 2017.

Après examen détaillé, le budget de la commune est adopté à 12 voix pour et 3 abstentions.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 489 863,57 euros en section de fonctionnement,
- 93 589,68 euros en section d'investissement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 05/05/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

QUESTIONS DIVERSES

Participation citoyenne

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'une réunion publique pour expliquer ce qu'est la participation citoyenne.

Enfouissement d'une ligne électrique à Chadieu

Monsieur Pierre METZGER souhaite qu'une réflexion soit menée pour l'enfouissement de la ligne électrique à Chadieu.

Adoption des délibérations n°2017-014 à 2017-023

Fin de la séance à 22 heures.

Le Maire,



Jean-Claude ROCHE.